

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 4 juillet 2016

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 19 heures.

## Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Liliane HUSSER

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Marc JEANVOINE

M. Raymond HUSSER

M. Michel SCHWARTZ

Mme Corinne LUDWIG

Mme Marie RANZA

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Mariane BERLOCHER

Mme Pascale HERRGOTT

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

M. Stéphane FRANCK

*Absents excusés et non représentés :* M. David HERRSCHER

Mme Sylvie ROSINA

## Ont donné procuration :

## Secrétaire de séance :

Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Location de l'étang de pêche n°1
3. Attribution des marchés de l'école maternelle
4. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

## Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 juin 2016.

## Point 2 – Location de l'étang de pêche n°1 (D-2016-07-29)

Monsieur le maire, expose :

Par délibération du 12 novembre 2007, le conseil municipal a décidé la mise en location de l'étang de pêche n° 1, d'une superficie de 15,20 ares situé en forêt communale sur la parcelle cadastrée section 25 – N° 8, par convention de gré à gré avec Monsieur André WISS.

Ce dernier, par courrier du 23 mai 2016, a décidé de mettre un terme au bail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette décision a été validée par délibération du 6 juin 2016 de même que l'agrément de Monsieur Daniel MINKER en tant que nouveau locataire.

Le prix du loyer est fixé à 860 € par an. Ce montant tient compte de l'érosion monétaire sur la durée du bail écoulé et sur celle à venir sans clause d'indexation.

Après avoir entendu ces explications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

---

*DÉCIDE à l'unanimité*

---

- de louer l'étang de pêche n°1 à Monsieur Daniel MINKER pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2025 moyennant un loyer annuel fixe de 860 € ;

---

*CHARGE à l'unanimité*

---

- Monsieur le Maire de la signature du bail selon le cahier des charges joint ;

---

*DIT à l'unanimité*

---

- Que tous les frais inhérents à ce qui précède sont à la charge du locataire

## Point 3 – Attribution des marchés de l'école maternelle (D-2016-07-30)

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 11 avril 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer les marchés relatifs au choix du coordonnateur SPS, du contrôleur technique et de l'entreprise de désamiantage.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 25 avril 2016 pour la réalisation des travaux. Celui-ci comprend 5 lots :

N°1	Menuiserie extérieure	BURGER 11 rte de Colmar 68750 BERGHEIM	59 448,00 € TTC
N°2	Isolation extérieure,	RAUSCHMAIER Sas 22, rue de Houssen 68000 COLMAR	22 360,80 € TTC

	calorifugeage		
N°3	Ventilation	LABEAUNE Sarl 5, rue des Artisans 68280 SUNDHOFFEN	12 507,14 € TTC
N°4	Electricité	SMS 6, rte de Colmar 68280 ANDOLSHEIM	7 475,40 € TTC
N°5	Revêtements de sols	HERTZOG Sas, Rte de Sundhoffen 68280 ANDOLSHEIM	17 408,16 € TTC

Le bureau d'études APAVE a été attributaire des marchés :

- coordination sécurité et protection de la santé pour 1 320 € TTC
- contrôleur technique pour 3 105,60 € TTC.

Le marché de désamiantage a été octroyé à l'entreprise FERRARI 9, rue de l'Industrie WITTELSHEIM 68310 pour un montant de 12 160,80 € TTC.

**Monsieur Frédéric PANKUTZ rejoint la séance à 19h13**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

---

*DÉCIDE à l'unanimité*

---

- D'attribuer les marchés ci-dessus exposés aux entreprises citées

---

*CHARGE à l'unanimité*

---

- Monsieur le Maire de la signature des différents marchés ;

## Point 4 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

**Commission de l'urbanisme :**

Monsieur Raymond HUSSER relate les dossiers instruits par la commission dans les séances du 13 juin et du 24 juin 2016.

**Commission travaux et bâtiments :**

Monsieur Jean-Philippe STARCK récapitule les travaux effectués depuis la dernière séance :

- Remplacement par des fenêtres à double vitrage aluminium ou PVC à l'école élémentaire, à la mairie et au périscolaire ;
- Gravillonnage de la Grand'rue par l'entreprise Eurovia, pour le compte du conseil départemental ;
- Réfection des voiries communales par émulsion de bitume par l'entreprise Tradec ;
- Remplacement de tampons, Grand'rue, rue des Vignes, route de Sundhoffen et Allée des Peupliers par la Colmarienne des Eaux ;
- Pose d'un tonneau décoré par Mme Marie-Andrée VINCHENT à la sortie Est du village ;
- Carottage du terrain de football d'entraînement par la société HEGE.

## Commission vie scolaire et périscolaire :

### Périscolaire :

Une réunion s'est tenue le 24 juin, initiée par la commune, en présence du périscolaire et des assistantes maternelles afin de trouver une solution au problème de sureffectif pour la rentrée 2016. Après discussion, il est proposé d'augmenter, sur le temps de pause méridien, le nombre d'enfants accueillis dans la salle des artisans. Ceci nécessitera d'adapter l'espace « repas » et de mettre à disposition, occasionnellement, la salle Koegler.

### École maternelle :

- L'école remercie la commune pour les travaux de rénovation qui seront entrepris durant l'été ainsi que les Atsem pour leur collaboration tout au long de l'année et plus particulièrement lors du rangement avant les travaux ;
- L'équipe enseignante souhaiterait qu'un nom soit donné à l'école ; elle soumet la proposition à la commune et souligne qu'elle mène également une réflexion en ce sens. Elle sollicite en outre le remplacement du photocopieur ainsi que l'acquisition d'une cabane pour le rangement des vélos. Le sable du bac mériterait d'être changé avant la rentrée ;
- Une classe verte est envisagée pour octobre. En ce qui concerne une éventuelle subvention communale, aucune demande n'est parvenue en mairie.

### École élémentaire :

- Les enseignants remercient la commune pour la prise en charge du transport lors des sorties de fin d'année ;
- Le départ à la retraite de Mme ANTOINE, enseignante depuis de nombreuses années, est annoncé ;
- Pour la prochaine rentrée, 116 élèves sont attendus (83 monolingues et 33 bilingues).

## Commission jeunesse et sports :

Le repas de fin d'année, préparé par Simon RANZA s'est déroulé dans la bonne humeur à la maison des associations le 30 juin dernier. La commission recrutera de nouveaux membres à la rentrée, avant de reprendre ses activités à l'automne.

## Commission embellissement et cadre de vie :

Les membres de la commission ont élaboré un tract d'information sur la démarche « zéro phytosanitaire » initiée par la commune, invitant les particuliers à s'associer à cette action.

## Commission voirie, circulation et accessibilité :

La commission s'est réunie le 30 juin pour travailler à l'amélioration du stationnement dans la rue de Colmar. Un projet de déplacement d'abribus, de pose de panneaux et de matérialisation de places de stationnement est à l'étude.

## Commission mémoire et patrimoine :

Monsieur Michel SCHWARTZ indique que la mise à jour de la plaque dédiée aux « malgré-nous » pourrait s'envisager en 2017, à l'occasion du 85<sup>ème</sup> anniversaire de l'UNC ou encore pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire du décret de l'incorporation de force.

## Syndicat fluvial mixte de l'Il :

Le comité syndical du 24 mars dernier a délibéré sur les questions budgétaires.

Concernant les travaux, la digue en rive droite qui protège les communes de Sundhoffen, Andolsheim et Horbourg-Wihr présente par endroits des talus très abrupts qui seront adoucis au fur et à mesure des acquisitions.

La nouvelle compétence de la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) nécessite la transformation du syndicat. Il est prévu de créer un établissement public territorial de bassin de l'Il (EPTB) permettant de regrouper plusieurs structures. Ce dernier prendrait le relais du département pour continuer à gérer les cours d'eau avec la même efficacité tout en conservant la mutualisation des moyens d'ingénierie.

### SYMAPAK :

Monsieur Raymond GANTZ remercie le conseil municipal de l'inviter une fois l'an, pour rendre compte de l'activité du syndicat.

À la Roselière, le problème de l'accueil permanent est récurrent, les places se libèrent au fur et à mesure des décès des résidents. À l'inverse, l'accueil de jour est en baisse, sur les 12 lits autorisés, seuls 6 sont actuellement occupés. Cela peut s'expliquer par les accueils temporaires devenant définitifs ou le renchérissement du prix de journée consécutif à la baisse des aides du conseil départemental. L'accueil de jour reste utilisé pour de la convalescence ou en cas de congé des aidants familiaux.

La commune d'Andolsheim dispose de 5 lits mais une seule personne est actuellement accueillie, dans le cadre d'un rapprochement familial. La moyenne d'âge des résidents est de 86 ans ; la maison de retraite compte 3 centenaires.

L'extension nord du bâtiment, par la création d'une salle d'animation, est prévue : un concours d'architecte a été lancé, le choix du projet sera arrêté courant du mois. Les travaux devraient démarrer en début d'année 2017.

Un nouveau bac à graisse a été installé et la lingerie, conçue initialement pour 60 lits (pour 115 aujourd'hui), a été agrandie. La gestion rigoureuse du Symapak permet le maintien des contributions des communes.

### Syndicat pôle Ried brun – collègue de Fortschwihr :

Le calendrier d'occupation du gymnase a été élaboré en concertation avec les associations utilisatrices. Néanmoins ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que le doublement des tarifs a été annoncé. Le prix de location de l'Espace Ried brun pour les ressortissants des communes non adhérentes à la compétence culture est fixé à 750 € pour les associations et 980 € pour les entreprises.

### SIEPI :

Le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement 2015 a été présenté. Le départ du directeur du service technique a été annoncé. Après d'âpres débats, le comité syndical a refusé une nouvelle augmentation du prix de l'eau.

### SIEOMEC :

Monsieur Raymond HUSSER informe le conseil que le SIEOMEC a tenu sa dernière réunion pour adopter le compte administratif 2015. Afin de faciliter les opérations de liquidation, la commune de Husseren-les-Châteaux prendra en charge les dépenses, encaissera les recettes et répartira les excédents d'ici la fin de l'année.

### Colmar agglomération :

Monsieur le maire rend compte du rapport d'activités 2015 établi par Colmar agglomération. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle compte 21 communes, 113 883 habitants pour une superficie de 244,39 km<sup>2</sup>. Le conseil communautaire est composé de 61 conseillers. Ses domaines d'activité comprennent le développement et l'aménagement du territoire, l'environnement et le cadre de vie.

Colmar agglomération a mis en place un dispositif de soutien à l'acquisition de locaux d'activités vacants et attribue des aides à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de service et à l'investissement matériel dans les entreprises de son ressort. Colmar agglomération a aussi élargi son système d'aide pour des travaux d'économie d'énergie dans l'habitat, à l'ensemble des logements situés dans son périmètre.

*Madame Mariane BERLOCHER rejoint la séance à 20h02*

### Point 5 - Divers

Madame Mariane BERLOCHER, conseillère, informe le conseil du résultat de l'appel d'offre relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du complexe sportif. Une seule offre est parvenue en mairie. Au regard du mémoire technique présenté par l'entreprise ACE-BTP de Haguenau, du prix de la prestation qui s'élève à

11 940 € TTC, celle-ci a été retenue. En parallèle, une commission est créée pour l'implantation d'une aire de jeu au complexe sportif.

Monsieur le maire donne connaissance du rapport d'activité de GRDF sur la commune. La longueur du réseau n'a pas varié entre 2014 et 2015 et représente 12,957 km. 435 foyers sont raccordés pour une consommation de 7 975 MWh.

Il apporte au conseil les informations suivantes :

- compteurs LINKY : les communes qui refusent l'implantation des compteurs par délibération de leur conseil municipal n'ont aucune légitimité juridique, c'est le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin qui dispose de cette compétence ;
- gens du voyage : après l'annonce du classement de la plainte par le procureur de la République, la commune a interjeté appel ;
- La Poste : les responsables de l'enseigne ont fait part à la commune de la baisse inquiétante de la fréquentation du bureau d'Andolsheim. À ce stade, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :
  - Création d'une agence postale dans les locaux de la mairie ;
  - Création d'un relais postal dans un commerce de la commune ;
  - Maintien du bureau actuel avec réduction des horaires d'ouverture.

Cette dernière hypothèse obligerait toutefois la commune à engager des travaux de mise en accessibilité.

La séance est levée à 20h21

Le maire,

Christian REBERT